

LE QUORUM

JOURNAL DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



VIE SYNDICALE | ENSEIGNEMENT | VIE UNIVERSITAIRE

LE FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?
Y A-T-IL SOUS-FINANCEMENT ?
FAUT-IL AUGMENTER LES DROITS DE SCOLARITÉ ?



Et aussi...

LES CONGÉS
CONVENTIONNÉS **04**

PARTICIPER AUX INSTANCES
DE L'UNIVERSITÉ **05**

L'UQAM EN
NÉGOCIATION **14**



RÉDACTRICE EN CHEF

FRANÇOISE MIQUET

PAGE COUVERTURE

CONCEPT ORIGINAL: THOMAS COLLOMBAT
PHOTO : MARIE-EVE PANNETON

COMITÉ D'INFORMATION

THOMAS COLLOMBAT, CHARLES HÉLOU, AUDE JIMENEZ, FRANÇOISE MIQUET, SOVI NGAU, ROXANE POISSON ET MICHEL SARRA-BOURNET

COLLABORATEURS

JACQUELINE BORTUZZO, DOMINIQUE BAROT ET STÉPHANE FAUTEUX

ÉDITION DES TEXTES

AUDE JIMENEZ ET FRANÇOISE MIQUET

RÉVISION

LOUISE LETENDRE

CORRECTION D'ÉPREUVES

LOUISE LETENDRE, FRANÇOISE MIQUET ET NICOLE LANDREVILLE

DIRECTION ARTISTIQUE, INFOGRAPHIE, IDENTITÉ VISUELLE ET GESTION D'IMPRESSION

NJOII STUDIO

DISTRIBUTION

SCCCUM
3060, BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT
C. P. 6128, SUCC. CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

IMPRESSION

SOLUTIONS RUBIKS

TÉL. : 514 343 7766

TÉLÉC. : 514 343 5759

WWW.SCCUM.UMONTREAL.CA

COURRIEL: SCCCUM@UMONTREAL.CA



ÉDITOS

Le financement de l'université et les chargés de cours 3
Pourquoi « Le Quorum » ? 3



CONVENTION COLLECTIVE

Les congés prévus par notre convention collective 4



VIE UNIVERSITAIRE

Participer aux instances de l'Université de Montréal 6



DOSSIER FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Les dons de philanthropes et de sociétés 8
L'université pour tous : un idéal à poursuivre 9
Sous-financement ou « mal-financement » ? 10
L'Université investit trop dans le béton 12
Le point de vue des associations étudiantes 12



MOUVEMENT SYNDICAL

L'UQAM en négociation 14
La FNEEQ au congrès de l'Internationale de l'éducation 15



ENTREVUE

À quand le printemps iranien ? 16



LES CHARGÉS DE COURS RAYONNENT

Marie Clark 17
Élie Castiel 17



PORTRAITS

Marc Cramer, photographe 18
Roland Viau, anthropologue et historien 19



À L'AGENDA CET AUTOMNE

22 septembre : 5 à 7 de la rentrée du SCCCUM
Retrouvons-nous autour d'un verre !

Semaine du 10 octobre : Soirée Bulles
Thème : Le financement des universités

Fin octobre-début novembre : Assemblée générale statutaire
Nous vous y attendons en grand nombre !

Les invitations à ces événements vous parviendront sous peu.



Le financement de l'université et les chargés de cours

D'un déficit à l'autre

par **FRÉDÉRIC KANTOROWSKI**

On le dit de plus en plus souvent : la qualité de la formation au premier cycle est menacée par le modèle de financement des universités québécoises. Cette situation est pour une large part de nature idéologique. Il y a quelque temps maintenant que le Québec a choisi de recentrer les universités vers des finalités axées sur la recherche, une évolution qui n'a rien à voir avec l'amour de la connaissance, mais qui répond plutôt au rôle économique que ces institutions doivent maintenant assumer en priorité.

Cela nous interpelle à deux égards. D'abord, bien sûr, parce que les chargés de cours sont sur la ligne de front au premier cycle, et que tout ce qui menace celui-ci les menace également. Mais aussi parce qu'au déficit budgétaire s'ajoute un déficit politique : la présence massive des chargés de cours au premier cycle n'empêche pas leur sous-représentation dans les instances où se décide l'avenir de l'enseignement. Nous y sommes souvent absents, ou encore, mal organisés.

Ces deux facteurs font en sorte que des aspects essentiels de notre métier d'enseignant se transforment ou se détériorent sans que nous ayons voix au chapitre. Les exemples sont nombreux. Rappelons-nous d'abord la lutte que nous avons menée à l'hiver 2010 contre l'augmentation de la

taille des groupes-cours, exclusivement fondée sur des motifs pécuniaires. À une autre échelle, l'évaluation de l'enseignement par les étudiants, qui tendra de plus en plus à être effectuée par voie électronique, est elle aussi motivée par un souci d'économie – au risque de miner la crédibilité de ces évaluations, lesquelles jouent pourtant un rôle important dans la probation des nouveaux chargés de cours.

Toutefois, le plus grand changement reste peut-être encore à venir. En effet, nombreux sont ceux qui voient dans la formation à distance une partie de la solution au problème de financement des universités. Aux États-Unis, on fait de plus en plus valoir que l'augmentation du nombre d'inscriptions est due pour une large part au succès des cours et des programmes en ligne.

Qu'en est-il à l'Université de Montréal ? S'il est clair que l'U de M ne se transformera pas en campus numérique demain matin et qu'il est difficile de dire pour l'instant quelle place la formation à distance y occupera dans la prochaine décennie, il n'en demeure pas moins que des signaux clairs ont été donnés ici et là en faveur d'un développement important, entre autres par la nouvelle direction de la FEP. Il faut donc s'attendre à ce que l'enseignement à distance



Frédéric Kantorowski,
président du SCCUM

Photo : Françoise Miquet

exerce inévitablement une pression sur les modèles d'enseignement actuels, et à ce que se multiplient les cours dont les EQE incluent des compétences à cet égard.

Quelle prise aurons-nous sur cette nouvelle situation ? Pour nous, chargés de cours, les enjeux sont multiples : pédagogie, qualité de l'enseignement, accès au travail et conditions de travail, propriété intellectuelle... Pour toutes ces raisons, dès cet automne, le SCCUM devra se préparer et prendre les devants. Nous devons nous imposer comme les acteurs incontournables que nous sommes, engagés profondément et durablement en faveur de la qualité de l'enseignement, et cela, malgré le déficit politique dont nous souffrons et auquel nous devons nous attaquer. C'est un rendez-vous : l'enseignement, c'est *notre* affaire. ■

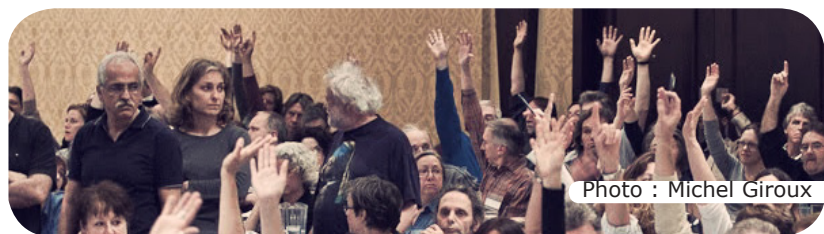


Photo : Michel Giroux

Dans la foulée d'une refonte éditoriale, elle-même propulsée par le regain de fierté identitaire qu'a apporté la dernière année aux chargé(e)s de cours de l'Université de Montréal, nous avons décidé de changer le nom de notre journal syndical.

Une séance de remue-ménages et plusieurs consultations plus tard (dont la dernière auprès du Conseil syndical), c'est « Le Quorum » qui l'a emporté. Dans le mot « quorum », il y a le son « cor » de la racine latine de « cœur », d'où vient

d'ailleurs le mot « courage ». Bien sûr, le quorum, « nombre minimum de membres, présents ou représentés, nécessaire pour qu'une assemblée puisse délibérer valablement », s'inscrit au cœur même des valeurs et de la légitimité syndicales. Et cette légitimité – qui repose sur notre participation à toutes et à tous, rappelons-le –, nous la revendiquons haut et fort...

Le journal accueille maintenant la rubrique « Dossier », dont nous voulons arrimer les thèmes à ceux des Soirées Bulles.

Le mot de l'info

Pourquoi « Le Quorum » ?

par **FRANÇOISE MIQUET**

Nous prévoyons alterner dossier pédagogique et dossier « Enjeux de l'Université ». Ainsi, après avoir traité de l'évaluation dans notre dernier numéro, voici un dossier qui porte sur le financement des universités.

Bonne lecture !





Vous y avez droit. Il est important de vous en prévaloir !

Les congés prévus par notre convention collective

par **FRANCOISE MIQUET**

En vertu de notre convention collective, les chargé(e)s de cours ont droit à divers types de congés, rémunérés ou non.

Pour bénéficier d'un congé rémunéré, il faut obligatoirement :

- Être en lien d'emploi;
- Avoir postulé pour un ou des cours pour la période durant laquelle on souhaite bénéficier du congé;
- Avoir obtenu ce(s) cours;
- Signer le contrat.

En effet, même si on prévoit avoir besoin d'un congé à certaines dates précises qui tombent durant la période de prestation d'une ou de plusieurs charges de cours, il faut postuler pour ces cours. Les bénéficiaires de congés rémunérés reçoivent le pointage correspondant aux cours obtenus. Notez que notre convention collective n'offre pas d'assurance-médicaments.

Dans tous les cas, l'indemnisation est calculée en fonction du salaire correspondant aux cours obtenus pour la période du congé.

1. LES CONGÉS DE MALADIE

Dans tous les cas de figure, vous n'êtes pas tenu(e) d'informer votre directeur(trice) du motif de votre congé de maladie. Si la maladie ou l'accident survient après la fin d'un contrat, mais avant le début du trimestre suivant, la période couverte par le congé débute au trimestre suivant.

• Congé d'une semaine et moins

Tout(e) chargé(e) de cours a le droit de s'absenter jusqu'à concurrence d'une semaine sans devoir justifier son absence par un certificat médical. Les modalités de récupération des heures de cours seront déterminées en accord avec son(sa) directeur(trice).

• Congé d'une à deux semaines

Au-delà d'une semaine de congé, l'Université peut demander à la chargé(e) de cours de justifier son absence par un certificat médical

qui sera acheminé aux ressources humaines. Les modalités de récupération des heures de cours seront déterminées de concert avec son(sa) directeur(trice).

• Congé de plus de deux semaines

Au-delà de deux semaines, l'Université peut décider de remplacer le(la) chargé(e) de cours. Son plein salaire lui sera versé pendant son congé, jusqu'à concurrence de trois trimestres.

• Au-delà de trois trimestres,

votre assurance salaire personnelle (si vous en avez une) prendra le relais. Sinon, c'est à l'assurance-emploi que vous devrez demander des prestations d'invalidité.

2. LES CONGÉS DE MATERNITÉ, D'ADOPTION, DE PATERNITÉ ET PARENTAUX

Important : pour avoir droit à n'importe lequel de ces congés, il faut avoir postulé et obtenu des cours pour toute la durée du congé demandé.

DURÉE DU CONGÉ ET INDEMNITÉS

• Congé de maternité

Soit 20 semaines consécutives de congé rémunéré en complément au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), jusqu'à 93 % du salaire; ▶



CONGÉS DE MALADIE : DEUX EXEMPLES

A Nous sommes en mai. Vous prévoyez subir en octobre une intervention chirurgicale qui vous immobilisera pendant un mois.

- Vous postulez aux dates habituelles (première quinzaine de juin);
- Lorsque vous recevez votre contrat, vous le signez et vous le retournez à votre unité selon la procédure habituelle;
- Vous avertissez votre directeur(trice) dans les meilleurs délais et vous faites parvenir votre certificat médical au bureau des ressources humaines, secteur Santé.
- Vous commencez à enseigner au début du trimestre d'automne et jusqu'au moment de l'opération, date à laquelle la période d'invalidité commence.

B Vous êtes en plein trimestre d'enseignement. Vous recevez le diagnostic d'une maladie dont le traitement vous empêchera de travailler durant plusieurs mois.

Vous avertissez votre directeur(trice) et vous faites parvenir votre certificat médical au bureau des ressources humaines. Vous aurez droit à votre plein salaire durant une période maximale de trois trimestres consécutifs, y compris celui qui a été entamé au moment de l'accident ou du début de la maladie.

Si le médecin indique comme dates d'absence « du 10 mai au 30 mai » sur le certificat médical, par exemple, vous serez payé(e) pour cette période seulement.



◀ **Soit** entre deux et 10 semaines à 93 % de son salaire, payé entièrement par l'Université;

Soit entre trois et huit semaines aux deux tiers du salaire, payé entièrement par l'Université.

Les critères d'admissibilité varient d'un congé à l'autre et seront présentés plus loin.

Pour tous ces congés, la chargée de cours enceinte doit donner un préavis au plus tard deux semaines avant l'accouchement et fournir un certificat médical attestant de la grossesse et de la date prévue de l'accouchement.

• Congé de paternité

Une semaine de congé rémunéré et un maximum de cinq semaines de congé non rémunéré.

Le(la) chargé(e) de cours dont la conjointe accouche a droit à un congé rémunéré d'une semaine à 100 % de son salaire entre le début de l'accouchement et le septième jour suivant le retour de la mère ou de l'enfant à la maison.

Le congé non rémunéré de cinq semaines consécutives peut être pris à n'importe quelles dates dans l'année qui suit la naissance de l'enfant et permet au chargé de cours de se prévaloir du congé de paternité prévu à la RQAP.

• Congé d'adoption

Soit 20 semaines consécutives de congé rémunéré en complément à la RQAP, jusqu'à 93 % de son salaire;

Soit de deux à cinq jours ouvrables à 100 % de son salaire, payé entièrement par l'Université.

Les critères d'admissibilité varient d'un congé à l'autre et seront présentés plus loin.

Important : pour obtenir ce congé, il faut avoir donné un préavis écrit au bureau des ressources humaines de l'Université au moins deux semaines avant la date de début du congé, en fournissant une preuve de la date d'accueil de l'enfant.

Le congé d'adoption commence dans la semaine au cours de laquelle l'enfant arrive effectivement chez la personne salariée, mais peut débuter deux semaines avant son arrivée au Québec dans le cas d'une adoption internationale.

• Congé parental indemnisé :

huit semaines consécutives pour la mère ou l'adoptant(e), neuf semaines consécutives pour le(la) conjoint(e)

Ce congé peut être pris à la suite du congé de maternité ou du congé d'adoption. Durant ces huit ou neuf semaines, le(la) chargé(e) de cours reçoit de l'Université un complément aux prestations de la RQAP totalisant 93 % de son salaire, parce qu'il(elle) est sous contrat avec l'Université.

Le congé parental d'une durée totale de neuf semaines peut être partagé entre deux conjoints chargés de cours.

Veuillez noter que tous les congés complémentaires à la RQAP peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX CONGÉS

• Congé de maternité ou d'adoption de 10 semaines

- La personne est admissible au RQAP;
- La personne a cumulé 20 semaines de travail à l'Université au cours des trois trimestres précédant le congé.

• Congé de maternité ou d'adoption de 10 semaines (à 93 % du salaire, payé par l'Université)

- La personne n'est pas admissible au RQAP;
- La personne a cumulé 20 semaines de travail à l'Université au cours des trois trimestres précédant le congé.

• Congé de maternité ou d'adoption de huit semaines (aux 2/3 du salaire, payé par l'Université)

- La personne n'est pas admissible au RQAP;
- La personne n'a pas cumulé 20 semaines de travail à l'Université au cours des trois trimestres précédant le congé.

CONGÉ PARENTAL SANS SALAIRE

Tous les congés mentionnés dans les critères d'admissibilité peuvent être prolongés par un congé parental non rémunéré d'au plus 52 semaines qui peut être réparti selon le choix du(de la) chargé(e) de cours et aller jusqu'à 70 semaines après la naissance ou l'accueil de l'enfant.

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité au Régime québécois d'assurance parentale : <http://www.rqap.gouv.qc.ca/>.

Merci à Dominique Barot et à Stéphane Fauteux pour leur contribution à la rédaction de cet article.



AUTRES CONGÉS

- **Congé à l'occasion d'un décès :** pas de perte de salaire. Selon le degré de parenté, jusqu'à sept jours d'absence consécutifs pour un membre de la famille très proche ou durée à déterminer pour assister aux funérailles de certains autres membres. Modalités de rattrapage à régler avec la direction.
- **Congé pour obligations familiales** (telles que définies par la *Loi sur les normes du travail*) : un maximum de 10 jours fractionnables par année pour s'occuper d'un(e) proche.
- **Congé pour affaires juridiques :** en cas de conflit d'horaire, voir la convention collective.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à vous référer à la convention collective en visitant le site du SCCUM (<http://www.sccum.umontreal.ca/>) ou à communiquer avec une agente ou un agent de griefs.

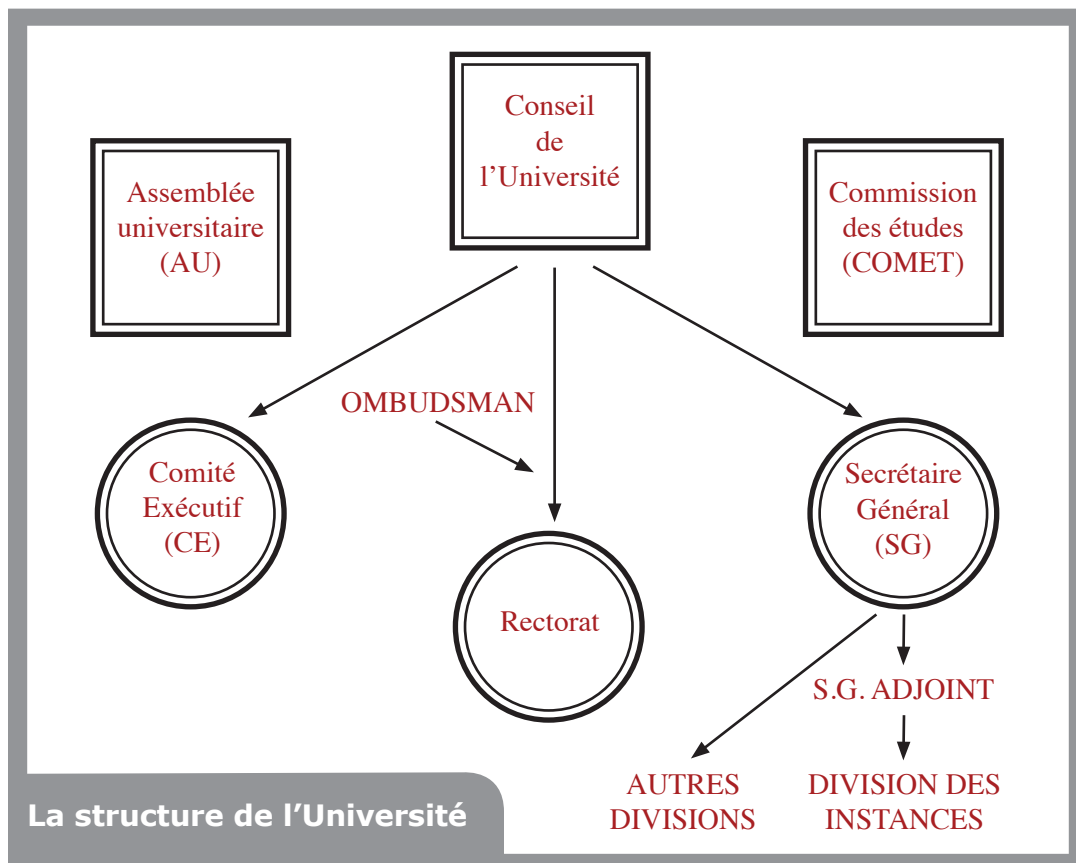


Prenons notre place là où ça se passe !

Participer aux instances de l'Université de Montréal

par JACQUELINE BORTUZZO

Nous sommes environ 2 500 chargées et chargés de cours à l'Université de Montréal. Et surtout, nous y donnons environ 50 % des cours du premier cycle (à l'exception de ceux de la Faculté de médecine). Il y a cependant d'autres fonctions que nous pouvons et que nous devrions occuper au sein de cette grande institution.



Jacqueline Bortuzzo, Vice-présidente à la vie universitaire

Photo : Françoise Miquet

concernant l'Université et adresse au conseil les recommandations dans ce sens. Elle compte actuellement 12 chargés de cours – parmi les 16 sièges réservés aux professeurs qui ne sont pas des enseignants de carrière –, ce qui est très peu comparativement au nombre de professeurs réguliers, compte tenu de la part de l'enseignement que nous assumons et de l'importance des comités permanents et des comités ad hoc que l'assemblée doit gérer.

Parmi ces comités, notons, entre autres, le Comité de nomination, le Comité de la recherche, le Comité du statut du corps professoral, le Comité du budget de l'AU, le Comité des règlements, le Comité de l'ordre du jour, le Comité permanent sur la politique linguistique et le Comité pour une politique d'information.

La Commission des études (COMET) assure la coordination de l'enseignement en faisant des recommandations au Conseil exécutif. Un seul siège y est réservé d'office à un chargé de cours ; deux chargés de cours siègent actuellement à cette commission, qui compte environ 40 sièges.

L'Université de Montréal compte au total 13 facultés, un département autonome qui joue le rôle d'une faculté et deux écoles affiliées. Les chargés de cours sont présents au Conseil de faculté (lorsque la faculté n'est pas départementalisée, ce qui exclut le Conseil de la FAS) et à l'Assemblée départementale de chaque unité. Il y a un poste de représentant des chargés de cours dans chaque Assemblée départementale (lorsque le département compte au moins 10 chargés de cours). La présence des chargés de cours au sein de ces comités permet de faire valoir les droits et les besoins de ces enseignants, et d'informer les départements des avancées qui se ▶

L'administration générale de l'Université de Montréal est régie par la charte ainsi que par les statuts et règlements de cette institution. Adoptée en 1967, la charte consacre l'existence de trois grands corps universitaires :

- le Conseil de l'Université, avec le Comité exécutif,
- l'Assemblée universitaire (AU),
- la Commission des études (COMET).

Le rectorat veille à l'exécution des décisions de ces corps universitaires. Il représente également l'Université dans ses relations extérieures en assurant la liaison entre l'Université, les établissements affiliés et les autres partenaires.

Quant au secrétaire général, il relève du Conseil et est responsable du fonctionnement des corps universitaires et d'un certain

nombre de leurs comités.

Les comités sont nombreux, et les chargés de cours, malheureusement, y sont sous-représentés.

Le Conseil de l'Université est l'instance suprême qui exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son développement. Il gère différents comités, notamment les comités de la planification, des promotions, de la vérification et des ressources humaines. Le Conseil de l'Université compte actuellement une chargée de cours élue par l'Assemblée universitaire (AU) ; toutefois, la charte de l'Université ne prévoit pas nécessairement qu'un chargé de cours siège au conseil.

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil de l'Université.

L'Assemblée universitaire (communément appelée « AU »), composée d'une centaine de membres de la communauté, énonce les principes généraux d'orientation



LES INSTANCES UNIVERSITAIRES À L'ÉCHELLE DE CHAQUE FACULTÉ¹

CONSEIL DE FACULTÉ

Doyen, vice-doyen(s), secrétaire, directeurs de programme, professeurs, étudiants et un chargé de cours dans les facultés non départementalisées comptant au moins dix chargés de cours (trois au CONFEP²)

Rôle consultatif pour : approbation et adoption des programmes ; création, fusion ou suppression de départements ; besoins prioritaires de la faculté et budget.

ASSEMBLÉE DE FACULTÉ

Doyen, vice(s)-doyen(s), secrétaire, tous les professeurs de la faculté. Chargés de cours : participation possible sans droit de vote. Convoquée au moins une fois l'an. Recommandations sur l'orientation de l'enseignement et participation à la nomination du doyen

ASSEMBLÉE DE DÉPARTEMENT

Tous les professeurs du département, un chargé de cours dans les départements comptant au moins dix chargés de cours, 12 étudiants au maximum.

Recommandations sur l'orientation des enseignements.

À la Faculté des arts et des sciences (FAS) : rôle plus large en matière de programmes d'études.

COMITÉ DES ÉTUDES et COMITÉ DE COORDINATION DES ÉTUDES (FAS, Aménagement et FSE)

Doyen, professeurs, un chargé de cours³, étudiants, diplômés de l'U de M dans le champ d'études.

Le comité de coordination des études ne comprend pas de chargé de cours.

Donne son avis au conseil de faculté ou à l'assemblée de département sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'études et de modification du règlement pédagogique.

◀ produisent dans les programmes d'intégration pédagogique, de formation et perfectionnement, et de soutien à l'enseignement.

LES COMITÉS UNIVERSITAIRES

À chacun des corps universitaires sont reliés des comités ad hoc ou permanents.

Comparativement aux autres catégories, particulièrement celle des professeurs, nous sommes sous-représentés là où se prennent d'importantes décisions.

À titre d'exemple, parmi les comités importants :

- Comité de nomination (AU) : trois professeurs, un étudiant, aucun chargé de cours;
- Comité de l'ordre du jour (AU) : deux professeurs, un étudiant et un chargé de cours;
- Comité de l'interdisciplinarité : sept professeurs, un chargé de cours.

LES COMITÉS PARITAIRES PRÉVUS À LA CONVENTION COLLECTIVE

Ces trois comités paritaires sont constitués de membres de l'administration (MA) et de chargés de cours (CC) nommés par le Conseil exécutif du SCCCUM. Ces comités gèrent des programmes financés par l'Université et cogérés par celle-ci et par le Syndicat, programmes offerts à tous les chargés de cours. Tout membre intéressé peut présenter sa candidature pour siéger à ces comités.

1. Le Comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP – 3MA + 3CC)

Il permet le financement de projets visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'intégration des chargés de cours aux activités de leur département ou faculté. Ceux-ci peuvent aussi s'engager au sein du CLIP (comité local d'intégration pédagogique – 2MA + 2CC) de leur unité. Ce comité pari-

taire a comme mandat d'informer les membres, de promouvoir le programme, d'évaluer les projets reçus et d'en favoriser l'acceptation par le CUIP.

2. Le Comité de formation et de perfectionnement (CFPP – 2MA + 2CC)

Il permet aux chargés de cours de participer à des ateliers pédagogiques ou spécialisés et à des congrès, ou encore d'entreprendre une activité de perfectionnement de plus longue durée. Ce programme permet aussi de rédiger un ouvrage ou de terminer une thèse de doctorat.

3. Le Comité de soutien à l'enseignement (CUSE – adjonction d'auxiliaires – 2MA + 2CC + 2 professeurs)

La création de ce comité résulte de la négociation de notre nouvelle convention collective, qui couvre la période allant de 2010 à 2013⁴.

Ainsi, un chargé de cours peut participer aux décisions relatives au soutien à l'enseignement en devenant membre du CLSE (comité local de soutien à l'enseignement – 1MA + 1CC + 1 professeur) de son unité. Ces comités, créés pour la plupart en 2010-2011, prennent part aux discussions sur l'élaboration d'une politique de soutien à l'enseignement à l'Université de Montréal. De nombreux comités sont déjà actifs; toutefois, dans certaines facultés, des postes de chargés de cours restent à combler, faute de candidatures.

Les fonctions que peuvent occuper des chargés de cours au sein de comités universitaires ou paritaires sont importantes pour renforcer notre représentativité et notre participation à la communauté universitaire. Outre les apprentissages que fournit une telle expérience, les heures de réunion sont rémunérées. Ainsi, notre convention collective prévoit un budget annuel équivalant à 10 charges de cours pour rémunérer les représentants des chargés de cours qui participent aux instances.

Enfin, les heures de participation aux réunions de ces comités donnent du pointage aux chargés de cours.

Pour connaître la liste des représentant(e)s du SCCCUM au sein de ces comités, visiter www.scccum.umontreal.ca. ■

¹ Certains éléments varient selon la faculté

² Conseil de la FEP (Faculté de l'Éducation permanente)

³ Dans les départements comptant au moins dix chargés de cours

⁴ Voir l'édition d'avril 2011, sur le site Web

Un enjeu central de notre société

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET ACCÈS À L'ÉDUCATION

Durant des millénaires, l'éducation fut réservée aux élites. L'idée de l'éducation universelle, gratuite et obligatoire est apparue avec l'industrialisation et le développement de la démocratie en Occident.

Au Québec, l'école n'est devenue obligatoire qu'en 1944, et ce n'est que 20 ans plus tard, après la Révolution tranquille et le rapport Parent, que fut créé le ministère de

l'Éducation. Car, qui devait financer cette éducation offerte à tous ? Le gouvernement, à même les deniers publics constitués en partie par les impôts de tous les citoyens.

L'éducation, et plus particulièrement l'enseignement universitaire, sert à doter les étudiants de connaissances qui vont au-delà du simple maintien des rouages de la société ; elle sert aussi à former des citoyens

aptes à réfléchir qui sauront prendre des décisions éclairées, car, comme l'a dit Georges Santayana, ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre.

Si vous désirez en apprendre davantage sur cet enjeu crucial, nous vous invitons à prendre connaissance de ce dossier et à participer à la Soirée Bulles du 22 septembre prochain. ■

Ils deviennent une source de financement majeure pour l'Université

Les dons de philanthropes et de sociétés

par ROXANE POISSON

Au Bureau du développement et des relations avec les diplômés de l'Université de Montréal¹, près de cinquante personnes s'activent pour recueillir des dons de natures diverses. Entrevue avec Éline Éthier, l'une des cinq conseillères en développement de ce service.

Le mandat d'Éline Éthier consiste en partie à entretenir les liens avec les amis de la communauté institutionnelle et à trouver pour la Faculté de l'aménagement des sources philanthropiques : diplômés ou particuliers, institutions, entreprises et fondations privées, familiales ou de sociétés qui, par leur participation financière, peuvent contribuer au développement et à l'avenir de l'Université de Montréal.

En quoi consistent les sources philanthropiques ?

Le développement philanthropique provient de différentes sources. L'une d'elles est le mécénat ; les dons soutiennent une foule de projets déterminés par les unités et par l'Université. Une autre source est celle des campagnes de financement : des campagnes majeures, des campagnes annuelles, des événements de collectes de fonds, etc. De plus, une source de financement non négligeable provient des dons planifiés, tels que des legs testamentaires, des dons de titres cotés en Bourse ou encore des dons d'œuvres d'art, pour ne nommer que ceux-là.

Ces campagnes de financement peuvent entre autres servir de levier pour faire une demande de subvention auprès

d'ONG et de différents conseils de recherche, poursuit Éline Éthier. Par exemple, au cours de la campagne de financement « Un monde de projets », des dons à hauteur de 218 millions de dollars ont été consentis sur une période de cinq à huit ans. Ce succès sans précédent a entraîné l'acceptation de nombreuses demandes de subvention faites à des organismes tels que la Fondation canadienne pour l'innovation², permettant la mise sur pied d'importants projets de chaires, d'observatoires, de laboratoires et de centres de recherche. S'y sont ajoutés plus de 200 millions de dollars de fonds pour la recherche, à l'issue de la grande campagne « Un monde de projets ».

Les donateurs ont-ils des exigences particulières ?

Certains d'entre eux souhaitent que leurs fonds servent à construire ou à nommer des pavillons à leur nom, comme c'est le cas des pavillons Jean et Marcelle Coutu, Bombardier et Lassonde, entre autres. D'autres pavillons ont été pourvus de nouvelles salles, d'espaces d'accueil ou de moyens d'accès pour les personnes à mobilité réduite, tels les ascenseurs du CEPSUM.



Photo : Université de Montréal

À quelles fins les fonds recueillis de la sorte servent-ils ?

Une bonne partie des sommes recueillies est distribuée sous forme de bourses à tous les niveaux des cycles d'études ou peut servir à des activités académiques, telles des conférences, des séminaires, des ateliers et des colloques. En aucun cas l'Université n'utilise ces fonds pour ses dépenses de fonctionnement ; les priorités quant à leur utilisation en matière d'enseignement et de recherche sont établies de concert avec les donateurs, les comités ou les unités. Nous émettons un reçu pour les dons de 20 dollars et plus et pour les dons non monétaires qui ont une juste valeur marchande établie. Il existe aussi un programme de reconnaissance novateur, en constante évolution, destiné à tous les donateurs.

¹ Site Web : <http://www.bdrd.umontreal.ca/>

² <http://www.recherche.umontreal.ca/bureau-de-la-recherche-brdv/les-subventions/la-fondation-canadienne-pour-linnovation-fci/>

Entrevue avec **Guy Rocher, sociologue québécois reconnu internationalement**

L'université pour tous: un idéal à poursuivre

par **MICHEL SARRA-BOURNET**

Professeur émérite et sociologue de réputation mondiale, Guy Rocher n'a cessé, depuis les années 1960, de réfléchir à l'éducation au Québec. Nous l'avons rencontré dans son bureau du pavillon Maximilien-Caron, à l'Université de Montréal.



Guy Rocher et Michel Sarra-Bournet

Photo : Françoise Miquet

Vous avez participé aux premières heures de la démocratisation de l'éducation au Québec. Que dire des progrès accomplis sur le plan de l'accès à l'éducation supérieure ?

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis 1960 et particulièrement chez les francophones, qui étaient les moins scolarisés. Le Québec se modernisait, mais n'avait pas la main-d'œuvre nécessaire pour faire face à cette évolution. D'où la nécessité des réformes des années 1960. Paradoxalement, une petite élite avait accès au collège classique, et comme il y avait une cinquantaine de ces établissements et trois universités francophones (avec celle de Sherbrooke), on ne se situait pas trop mal à l'égard du nombre d'étudiants. Mais, étant donné les changements qui s'annonçaient, il fallait ouvrir l'accès au secondaire et au post-secondaire à la majorité de la population ; c'était à la fois une question de démocratisation et d'égalité entre filles et garçons. Nous avons rendu le secondaire gratuit et permis le passage à l'université grâce aux cégeps.

Il nous reste du chemin à faire pour rendre l'université plus accessible ; ce n'est pas le moment de taxer les étudiants !

L'éducation a également changé sur le plan qualitatif. Au moment du rapport Parent, on trouvait qu'il n'y avait pas assez d'enseignement technique. Ne va-t-on pas trop loin aujourd'hui, en offrant un enseignement universitaire de plus en plus utilitaire ?

Ce n'est pas que nous soyons allés trop loin. Plutôt, nous sommes victimes d'une vague d'utilitarisme dans les aspirations scolaires et professionnelles, aux dépens de la passion pour les études elles-mêmes. Il faut voir que l'Université de Montréal est construite autour de facultés professionnelles. Lorsque les doyens se réunissent, il n'y a que le doyen de la Faculté des arts et des sciences qui ne représente pas une discipline professionnelle. Une université comme la nôtre doit réaliser un difficile équilibre entre la prétention qu'elle a d'être un pôle de recherche et le poids des intérêts des facultés professionnelles.

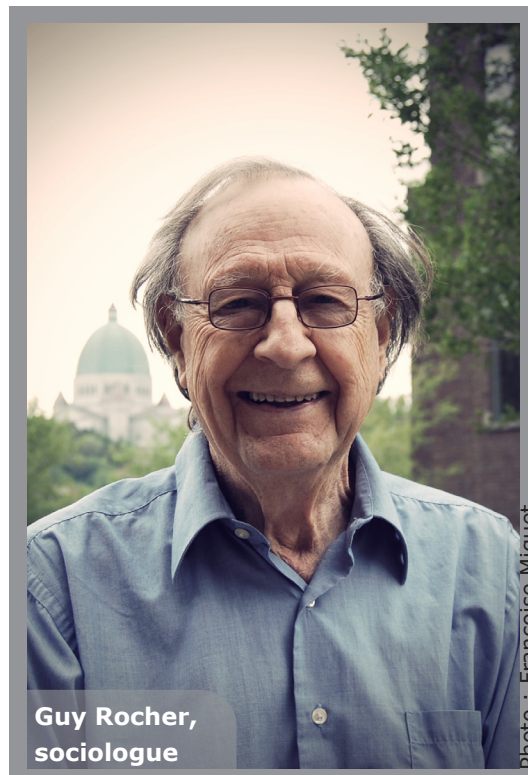
En effet, la recherche aura tendance à servir les besoins des entreprises.

Est-ce que cela joue sur le financement ?

Cela explique les modes de financement de la recherche universitaire. On s'adresse à l'entreprise privée parce qu'on est plus proche d'elle. La question de l'éthique de la recherche et celle de l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée se posent de façon plus aiguë dans ce contexte. En effet, la recherche aura tendance à servir les besoins des entreprises.

Parlons plus directement du financement. Quels seraient les effets d'une hausse des droits de scolarité sur la démocratisation de l'enseignement universitaire ?

Il est impossible que cela n'ait pas d'effet. Plus on descend dans l'échelle socio-



Guy Rocher, sociologue

Photo : Françoise Miquet

économique, moins il y a d'étudiants universitaires. C'est dans les classes défavorisées que l'impact sera le plus fort, car c'est là que le recrutement est le plus difficile. Depuis 30 ou 40 ans, cette catégorie de jeunes est plus présente grâce au financement public et au gel des frais de scolarité. Et on s'appête à renverser la vapeur ! Au Québec, nous n'avons pas encore atteint la moyenne canadienne quant à l'accès à l'université et la réussite au baccalauréat. Il nous reste du chemin à faire pour rendre l'université plus accessible ; ce n'est pas le moment de taxer les étudiants !

Il existe donc un modèle québécois, mais pour combien de temps encore ?

Depuis 40 ans, la construction de l'université québécoise se nourrissait de l'espoir d'ouvrir l'accès à cette institution. Le discours qu'on entend actuellement sur les droits de scolarité est une atteinte à tout ce que nous avons construit. Il faut, au contraire, recommencer à être motivés par l'espoir d'améliorer la situation du plus grand nombre.



Entrevue avec Philippe Hurteau

Sous-financement ou « mal-financement » ? Les dessous du débat

par THOMAS COLLOMBAT

Enjeu complexe en apparence, la question du sous-financement est pourtant fondamentale pour l'avenir des universités, de leurs étudiants et de leur personnel. Des études de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un organisme de recherche à but non lucratif indépendant, remettent en question certaines idées reçues. Entrevue avec Philippe Hurteau, politologue et chercheur à l'IRIS.

À quoi fait référence le « sous-financement » des universités québécoises ?

Le discours sur le sous-financement a été lancé il y a plusieurs années, notamment par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Il consiste essentiellement à dénoncer un manque à gagner pour les universités, qu'illustreraient leurs déficits récurrents. Toutefois, les arguments avancés par la CREPUQ présentent plusieurs incohérences. Par exemple, elle établit ses données dans une logique de concurrence avec le reste des universités canadiennes en regard des droits de scolarité perçus, en considérant ce « manque à gagner » comme du sous-financement.

Ainsi, le montant du sous-financement avancé par la CREPUQ (620 M\$) est largement supérieur aux déficits cumulés par les universités québécoises. À quoi correspond donc ce chiffre ?

À la somme que récupérerait les universités québécoises si les droits de scolarité étaient relevés au niveau de la moyenne canadienne. Ce soi-disant sous-financement est donc doublement biaisé : il ne correspond pas aux besoins réels des universités, et il met de l'avant une « solution » unique pour combler les déficits : l'augmentation des droits de scolarité.

Pourquoi préférez-vous parler de « mal-financement » plutôt que de « sous-financement » ?

La notion de « mal-financement » reflète plus fidèlement la situation dans laquelle se trouvent les universités. Le problème n'est pas tant le manque de

moyens (qui est réel : les déficits existent) que la provenance des fonds et l'utilisation qu'on en fait. Entre 1997 et 2009, les revenus des universités québécoises ont augmenté de 142 %, alors que la population étudiante n'a crû que de 19,5 %. Par contre, entre 1988 et 2009, la part du financement public des universités québécoises a diminué de 87 à 65,8 %, faisant du Québec la province canadienne où la part du financement public était la plus petite. Aujourd'hui, environ 22 % des revenus des universités québécoises proviennent du secteur privé. Lors de l'annonce de son plan de refinancement des universités, le ministre des Finances a clairement énoncé que l'objectif de Québec est qu'à terme, les universités ne soient plus financées qu'à hauteur de 50 % par des fonds gouvernementaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En Grande-Bretagne, les universités ne relèvent pas du ministère de l'Éducation, mais du ministère des Affaires, de l'Innovation et des Compétences.
- Le Québec est la province canadienne où la part de financement privé des universités est la plus élevée.
- Dans plusieurs pays, dont le Danemark, la Finlande, le Mexique et la Pologne, les droits de scolarité pour les études universitaires sont inexistantes.

Qu'en est-il des dons et des brevets, qui peuvent constituer des sources additionnelles de financement ?

Il s'agit avant tout de substituer au financement public un financement privé. Or, les fonds du privé vont principalement aux filières considérées comme les plus « rentables » (ingénierie, médecine, sciences exactes...), au détriment des sciences humaines et sociales ou des disciplines artistiques. Déjà,



Philippe Hurteau,
chercheur à l'IRIS

Photo : Françoise Miquet

Ainsi, le montant du sous-financement avancé par la CREPUQ (620 M\$) est largement supérieur aux déficits cumulés par les universités québécoises. À quoi correspond donc ce chiffre ? À la somme que récupérerait les universités québécoises si les droits de scolarité étaient relevés au niveau de la moyenne canadienne.

le champ des sciences humaines ne reçoit que 7,8 % des fonds de recherche au Québec, alors qu'il représente près de 20 % des étudiants.

Les infrastructures de collectes de fonds des universités, coûteuses à gérer, se retrouvent parfois déficitaires. De plus, les dons et les legs ne sont

pas versés au fonds de fonctionnement de l'Université, mais capitalisés, et se retrouvent donc à la merci des fluctuations des marchés boursiers. En 2008-2009, à la suite de la crise financière mondiale, les universités canadiennes ont ainsi perdu 1,4 milliard de dollars dans ces fonds.

Quant aux brevets, souvent présentés comme une source de financement potentielle, leurs coûts d'administration ▶

◀ faramineux annulent l'essentiel des bénéfices. Ainsi, en 2006, les brevets n'ont rapporté que l'équivalent de 0,25 % du financement total des universités canadiennes.

On entend parfois dire que les universités investiraient trop dans l'immobilier, au détriment de leur personnel. Est-ce le cas ?

Il est légitime que les universités cherchent à offrir de meilleurs milieux d'étude et de travail. Mais il faut s'interroger sur la finalité de ces projets et sur la façon dont ils ont été menés au cours des dernières années.

La multiplication des campus régionaux vise avant tout à augmenter le nombre d'étudiants inscrits (sur lequel repose le calcul de la subvention publique des universités) plutôt qu'à améliorer les conditions pour les étudiants actuels. Nous assistons à une course au nombre d'étudiants et non à une approche de développement régional, sous laquelle on présente souvent les campus régionaux. Il est difficile de penser que l'Université de Montréal fait du développement régional à Laval ou à Longueuil, ou que l'Université du Québec à Rimouski en fait en ouvrant un campus à Lévis !

Un autre objectif consiste à générer des revenus locatifs, là encore pour pallier le manque de financement public et augmenter la part du financement privé ou autonome. Or, comme l'ont clairement montré les exemples de l'Îlot Voyageur et du Cœur des sciences de l'UQAM, ou encore celui du campus Longueuil de

De plus, les dons et les legs ne sont pas versés au fonds de fonctionnement de l'Université, mais capitalisés, et se retrouvent donc à la merci des fluctuations des marchés boursiers. En 2008-2009, à la suite de la crise financière mondiale, les universités canadiennes ont ainsi perdu 1,4 milliard de dollars dans ces fonds.

l'Université de Sherbrooke, ces espaces ne trouveront pas nécessairement preneurs, auquel cas les universités perdront de l'argent là où elles auraient dû en gagner.

Dans ce contexte, pourquoi s'opposer à une augmentation des droits de scolarité ?

D'abord, pour les raisons que nous venons de donner : la demande des recteurs d'augmenter les droits de scolarité repose sur une conception très contestable du sous-financement. Dans tous les cas de figure, cette augmentation ne viendrait que compenser la baisse du financement public ; il s'agirait donc de substitution et non d'ajout de fonds.

Par ailleurs, toute augmentation nuirait nécessairement à l'accessibilité aux études supérieures. Il est ironique d'entendre les tenants d'une augmentation des droits de scolarité annoncer du même souffle une

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En 2009, la rectrice de l'Université McGill touchait un salaire annuel de 358 173 \$, auquel s'ajoutaient des « avantages particuliers » de 229 000 \$ pour sa résidence et sa voiture.
- Les baisses d'impôt de 950 M\$ accordées par le gouvernement Charest en 2007 ont été financées par un transfert du fédéral qui était initialement destiné à l'enseignement postsecondaire.
- Parmi les étudiants canadiens inscrits en médecine, 5,1 % sont issus de foyers qui gagnent moins de 20 000 \$ par an et 46,7 % viennent de foyers qui touchent plus de 100 000 \$ par an.

soi-disant « amélioration » de l'aide financière aux études. Si une augmentation n'a pas d'impact sur l'accessibilité, pourquoi alors améliorer l'aide financière ? En outre, les améliorations aux programmes d'aide financière seraient financées... par l'augmentation des droits de scolarité ! Autant dire que les étudiants qui n'auraient pas droit à l'aide – ceux-ci sont loin de tous provenir de familles aisées – seraient les grands perdants de cette « distribution des richesses ».

Par ailleurs, l'accessibilité ne se mesure pas par le nombre d'étudiants, mais bien par leur provenance sociale. Or, les faits montrent qu'une augmentation des droits nuit à la diversité sociale des cohortes d'étudiants. Les classes les plus défavorisées, même si elles sont « aidées », perçoivent toujours des droits de scolarité élevés comme un obstacle quasi insurmontable.

En présentant l'individu comme un utilisateur-payeur plutôt que comme un usager du service public, on dénature l'universalité de l'éducation et son caractère de bien public.

Quel est le contexte politique de ce discours sur le sous-financement et de la marche vers l'augmentation des droits de scolarité qui l'accompagne ?

Au-delà des déficits des universités et de la question des droits de scolarité, c'est la conception même de ce que doit être l'université et de son rôle dans notre société qui est en jeu. Encourager le financement privé et le recours aux droits de scolarité, c'est considérer l'université comme un atout concurrentiel dans « l'économie du savoir », et non

comme un service public visant le développement de toutes les compétences, y compris l'esprit critique et les talents artistiques. C'est la vision que promeut l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) lorsqu'elle recommande aux pays du Nord d'utiliser les universités essentiellement comme des avantages comparatifs face

au Sud, et non comme des institutions d'enseignement public.

Or, cela revient à miner l'outil principal de redistribution des richesses dans nos sociétés : l'impôt sur le revenu. En présentant l'individu comme un utilisateur-payeur plutôt que comme un usager du service public, on dénature l'universalité de l'éducation et son caractère de bien public. À l'IRIS, nous avons mis en lumière une « révolution tarifaire » qui vient gruger, dans tous les secteurs de la société, le mécanisme de justice sociale qu'est l'impôt sur le revenu pour le remplacer par des tarifs déterminés sans égard au revenu et donc profondément inéquitables. C'est dans ce contexte qu'il convient d'aborder la question du sous-financement des universités.



Entrevue avec Michel Seymour, professeur à l'Université de Montréal

L'Université investit trop dans le béton

par MICHEL SARRA-BOURNET

Michel Seymour est professeur de philosophie à l'Université de Montréal. Il a été membre du Conseil exécutif du SGPUM jusqu'en 2010.

Quelles sont les causes du sous-financement des universités ?

Le fédéral a diminué ses transferts aux provinces pour donner des subventions de recherche directement aux étudiants et aux chercheurs ; il agissait ainsi essentiellement pour des raisons de visibilité après le référendum québécois de 1995. Ottawa contribue donc de moins en moins au budget de fonctionnement des universités.

Quelles sont les principales conséquences du sous-financement ?

On n'a pas assez d'argent pour fournir des bourses internes aux étudiants des cycles supérieurs. De plus, les ratios étudiants-professeur continuent de se dégrader.

Est-ce que l'Université fait ce qu'il faut pour financer ses activités de base ?

L'Université de Montréal a elle-même identifié

les causes de ses déficits : les dépenses administratives et immobilières. Les universités se font concurrence en construisant des pavillons et se disputent les « clientèles ». Cela contribue à l'endettement de l'U de M, qui doit financer ces projets à même son budget de fonctionnement. Au lieu de faire des dépenses immobilières folles comme réaliser le projet de la gare de triage, l'Université devrait mieux cibler ses dépenses, par exemple en construisant quelques nouveaux bâtiments sur le campus principal. On est en train de faire avec l'Université ce qu'on n'a pas voulu faire avec le CHUM : l'éparpiller en plusieurs endroits.

La hausse des droits de scolarité est-elle une solution ?

Non. En 2006, les recteurs ont demandé que les transferts fédéraux aux provinces soient refinancés et reviennent à ce qu'ils étaient avant



Michel Seymour, professeur de philosophie

Photo : Françoise Miquet

On est en train de faire avec l'Université ce qu'on n'a pas voulu faire avec le CHUM : l'éparpiller en plusieurs endroits.

les compressions. Ce qui fait écran, c'est la crise économique, qui a temporairement creusé le déficit fédéral. Les recteurs en ont profité pour réclamer une plus grande participation des étudiants. Pourtant, c'est l'État qui devrait participer davantage au financement de l'Université, car celle-ci n'est pas un simple fournisseur de services, mais un bien public. ■

Entrevue avec Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de l'ASSE

Le point de vue des étudiants : la fin du cynisme généralisé

par AUDE JIMENEZ

Selon l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), la question du sous-financement des universités est moins un problème économique qu'une question idéologique. Cette association, qui regroupe plus de 45 000 étudiants partout au Québec, compte se battre pour que l'université demeure un lieu de transmission des savoirs et de réflexion critique indépendante des pouvoirs économiques et politiques.

Bien renseigné – ce dossier occupe l'ASSE depuis plusieurs années –, Gabriel Nadeau-Dubois explique : « Seulement deux pays membres de l'OCDE dépensent davantage que le Québec en dollars par étudiant ; les calculs sont faussés dès le départ ». Selon le porte-parole de l'ASSE, l'argent est disponible ; il faut plutôt se demander pourquoi les dirigeants des universités et le secteur privé insistent tant sur le « sous-financement ». « La vérité, c'est qu'on assiste à la montée d'une idée forte : celle de la privatisation des universités. Pour construire des laboratoires de recherche appliquée, l'argent coule à flots. Mais quand il s'agit d'embaucher des professeurs ou des chargés de cours, là, le déficit refait surface », ajoute Gabriel Nadeau-Dubois.



Photo : ASSE

Depuis sa création, l'ASSE milite pour une diminution des droits de scolarité en vue de la gratuité scolaire. Une hausse serait catastrophique, les étudiants connaissant déjà, pour la plupart, une situation financière limite : « Les étudiants sont déjà endettés en moyenne de 15 000 dollars après leurs études de premier

On assiste à la montée d'une idée forte : celle de la privatisation des universités. Pour construire des laboratoires de recherche appliquée, l'argent coule à flots. Mais quand il s'agit d'embaucher des professeurs ou des chargés de cours, là, le déficit refait surface.

cycle, et ils travaillent 17 heures par semaine ; or, selon des études du gouvernement canadien, travailler plus de 15 heures nuit à la réussite scolaire. L'accessibilité est loin d'être évidente, surtout pour les populations les moins favorisées », souligne Gabriel Nadeau-Dubois.

La rentrée de septembre sera donc mouvementée, et pas seulement au sein de l'ASSE : en mai dernier, 88 autres associations étudiantes et comités de mobilisation québécois se sont rassemblés pour « mettre de côté les divisions corporatistes » et travailler sur les actions à venir. « Au milieu de l'automne, on prévoit organiser tous ensemble une grande manifestation qui sera comme un dernier avertissement au gouvernement. Le temps du cynisme généralisé est terminé : les étudiants sont plus mobilisés que jamais. » ■

Entrevue avec Stéfanie Tougas, secrétaire générale de la FAECUM

La priorité : contrer la hausse des droits de scolarité

par THOMAS COLLOMBAT

Stéfanie Tougas, secrétaire générale de la FAECUM depuis le 1^{er} mai 2011, nous présente les positions de la plus importante organisation étudiante de l'Université sur la question du financement et des droits de scolarité.

Où se situe la FAECUM dans le débat sur le financement des universités ?

Nous n'appartenons pas au prétendu « consensus » sur le sous-financement des universités. Les chiffres qu'avance la CREPUQ ne semblent justifiés par aucun indicateur clair, mais ils sont systématiquement utilisés pour justifier une hausse des droits de scolarité.

Si les universités manquent d'argent, nous pensons plutôt que c'est dû à de mauvaises pratiques de gestion : rémunérations et primes de départ abusives pour certains dirigeants, ou encore location à prix exorbitant d'un espace publicitaire au Centre Bell sans que l'on sache exactement à quoi ça sert !

Nous proposons d'ailleurs la mise en place d'une commission d'évaluation des univer-

sités du Québec dont le rôle serait, sous la supervision du vérificateur général, de contrôler les pratiques de gestion et de mettre en place des mesures coercitives.

Pourquoi s'opposer aux récentes augmentations des droits de scolarité ?

Ces hausses seront incontestablement des obstacles additionnels à l'accessibilité. Elles contribueront à réserver l'université aux classes les plus aisées et à nuire à la diversité sociale des cohortes. Le régime d'aide financière aux études est déjà largement déficient, puisqu'il ne permet pas à un étudiant qui en bénéficie de vivre décemment. Or, les « améliorations » qu'on nous annonce ne viendront que cinq ans après les hausses des droits de scolarité ! Et elles resteront insuffisantes.



Stéfanie Tougas, secrétaire générale de la FAECUM

Photo : Thomas Collombat

C'est pour cette raison que, dès la rentrée, la FAECUM entend consacrer toutes ses énergies à une campagne d'information et de mobilisation contre la hausse des droits de scolarité, en alliance avec tout le mouvement étudiant du Québec. Nous en faisons une priorité absolue !

Entrevue avec Fatine Kabbaj, vice-présidente de l'AGEEFEP

La position de L'AGEEFEP : des étudiants pris à la gorge

par AUDE JIMENEZ

La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, communément appelée la « FEP », a sa propre association d'étudiants. Il nous a semblé important de connaître l'opinion de cette association sur le financement, cette Faculté étant composée en majorité d'étudiants plus âgés qui sont sur le marché du travail, et dont la plupart ont des enfants.



Fatine Kabbaj, vice-présidente de l'AGEEFEP

Photo : Françoise Miquet

Selon des données du Bureau d'études de la FEP, le BEEPE, le tiers des étudiants de cette faculté vivent avec moins de 20 000 dollars par année. Une hausse des droits de scolarité serait pour eux une catastrophe

Selon Fatine Kabbaj, vice-présidente de l'AGEEFEP, le discours sur le sous-financement de l'Université est avant tout un prétexte pour légitimer la hausse des droits de scolarité vu qu'il n'existe aucune étude objective à ce sujet. Or, selon des données du Bureau d'études de la FEP, le BEEPE, le tiers des étudiants de cette faculté vivent avec moins de 20 000 dollars par année. Une hausse des droits de scolarité serait pour eux une catastrophe. « De plus, les étudiants à temps partiel ont accès à peu de financement puisqu'ils ne peuvent pas bénéficier des bourses mais seulement des prêts, ajoute Fatine Kabbaj. Ils devront donc s'endetter encore davantage. »

« Comparativement à l'ensemble de l'Amérique du Nord, effectivement, nos frais de scolarité sont peu élevés ; mais comparativement à l'Europe, par exemple, nous

sommes loin d'être un modèle d'accessibilité », explique Fatine Kabbaj. En effet, selon les chiffres dont dispose la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), les étudiants québécois paieraient même des frais beaucoup plus élevés que ceux de pays comme la Norvège, le Danemark, la France ou la Finlande. « Et pourtant, ces pays fournissent un enseignement de qualité ! » fait remarquer Fatine Kabbaj.

L'AGEEFEP s'inquiète également de l'effet pervers que pourrait avoir une hausse des frais de scolarité : l'attitude de « client » qu'elle engendrerait chez les étudiants. « S'il y a une hausse des droits, les étudiants s'attendent à obtenir un rendement de leur investissement, et l'Université deviendra alors une usine à fabriquer des diplômes », ajoute la vice-présidente de l'AGEEFEP.

L'AGEEFEP préconise le gel des droits de scolarité à compter de l'année 2012-2013 dans une perspective, à terme, d'instauration de la gratuité scolaire. De plus, la Fédération estime qu'il y a lieu de convoquer des états généraux pour discuter de tous les aspects du financement des universités.



Les chargés de cours de l'UQAM veulent que leur valeur soit reconnue

Le SCCUQ en négociation

par MICHEL SARRA-BOURNET

La convention collective liant le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) et leur employeur arrive à échéance le 31 décembre 2011. Voici un résumé des étapes franchies jusqu'à présent dans le processus sinueux de sa mise en place.

PHASE 1, DÉBUT 2011 : mise en place d'un processus de consultation et de négociation.

Afin de se préparer à entamer les discussions dès l'hiver 2011, le SCCUQ met en place un processus de consultation et de négociation.

Fin janvier 2011 : création du Comité de préparation de la convention collective. Les membres du CPCC sont élus lors d'une assemblée générale. Le comité est composé de sept chargés de cours représentant six facultés ainsi que l'École des sciences de la gestion. Les membres du Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART) s'adjoindront deux membres du CPCC à chaque séance de négociation.

Mars à mai 2011 : première consultation et orientations générales. Le comité procède à une consultation des membres du SCCUQ et adopte six grandes orientations de négociation lors de deux assemblées générales :

- **Accès au travail** (reformulation des EQE, intégration de l'enseignement en ligne dans la définition d'une charge de cours, durée du lien d'emploi et possibilité d'attribution d'une quatrième charge de cours pour un trimestre donné).
- **Reconnaissance, représentation et intégration des chargés de cours** [droit de vote au Comité de programme et accès à la carrière professorale (clause passerelle)]. Supervision de stages : règle d'ancienneté pour l'attribution des charges de cours, mode de rémunération, remboursement des frais de déplacement et refonte des étapes de travail ayant entraîné une diminution de salaire.
- **Salaires et autres formes de traitement** Enjeu principal : selon l'échelle salariale en place, les salaires sont peu élevés aux premiers échelons. Avantages sociaux :

l'enjeu principal est la protection en cas de maladie ou d'invalidité de longue durée.

- Divers : mise à jour de la définition de ce qu'est le double emploi, mise à jour de la clause sur le droit d'auteur, et élargissement de l'accès au programme de perfectionnement.

PHASE 2, PRINTEMPS 2011 : première étape des négociations.

Après le dépôt des orientations ci-dessus, les discussions débutent et s'échelonnent sur huit séances. On discute de l'ensemble des clauses normatives.

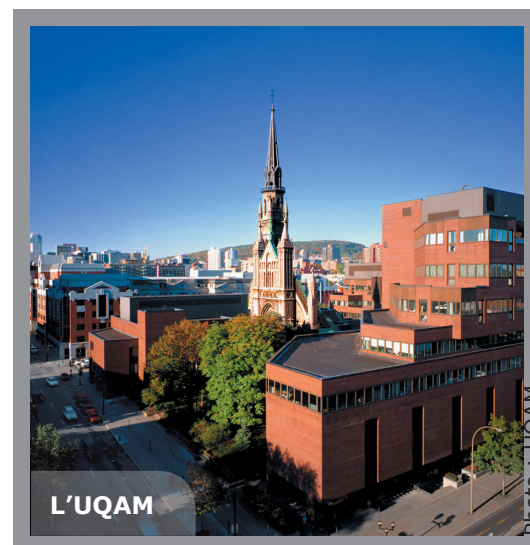


Photo : UQAM

Des accords interviennent assez rapidement sur les points suivants :

- Refonte de l'article sur les EQE (pour plus de clarté) ;
- Durée du lien d'emploi : elle passe de quatre trimestres à cinq trimestres pour les personnes ayant enseigné moins de 12 trimestres ;
- Accord sur l'article définissant le double emploi. ▶



OÙ EN SONT NOS COLLÈGUES ?

Le point sur les dates d'échéance des conventions collectives de nos collègues chargé(e)s de cours ailleurs au Québec.

Université du Québec à Montréal : le 31 décembre 2011 ; en négociation.

Université du Québec à Chicoutimi : le 31 mai 2012.

Université du Québec à Rimouski : le 31 mai 2013.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : le 31 décembre 2012.

Université du Québec en Outaouais : échue depuis le 31 mai 2010 ; en négociation.

Université Laval : échue depuis le 31 décembre 2010; en négociation.

TELUQ (tutrices et tuteurs) : le 31 décembre 2011

Université Concordia (Éducation aux adultes) : échue depuis le 6 septembre 2007 ; en négociation.

École de technologie supérieure : le 3 mars 2014.

Université McGill : requête en accréditation déposée au printemps 2011.

Syndicats non affiliés à la FNEEQ-CSN :

Université du Québec à Trois-Rivières (SCFP-FTQ) : le 31 mai 2015.

Université de Sherbrooke (CSQ) : échue depuis le 31 mai 2011.

Université Concordia (indépendant) : le 31 août 2012.



◀ **Toutefois, certains désaccords subsistent:**

- Peu d'espoir d'obtenir des avancées sur la clause passerelle – qui devait permettre l'accès à la carrière de professeur – ou sur le droit de vote des chargés de cours aux comités de programmes, ces sujets nécessitant l'accord des professeurs et des étudiants.
- L'enseignement en ligne : pas de réponse de la part de l'employeur.
- L'évaluation des enseignements : la faible participation aux évaluations des enseignements, qui se font désormais en ligne (environ 34 % de répondants en moyenne au trimestre d'hiver 2011), soulève toute la problématique de la validité de cet outil, notamment en période de probation.
- L'ensemble du dossier des superviseurs de stages.

Le bloc des revendications monétaires n'a pas encore été abordé.

PHASE 3, AUTOMNE 2011 : cinq dates de rencontres de négociation sont arrêtées.

La période estivale aura-t-elle permis à chacun de réfléchir à de nouvelles solutions?

Merci à Jocelyn Chamard, Vice-président à la convention collective du SCCUQ, de sa collaboration à la rédaction de cet article.



On peut suivre l'évolution des négociations sur le site SCCUQ-NÉGO :

[http://132.208.157.32/sccuq-nego/.](http://132.208.157.32/sccuq-nego/)

La FNEEQ au congrès de l'Internationale de l'éducation

MISSION ACCOMPLIE

par **LA DÉLÉGATION DE LA FNEEQ**

La FNEEQ est très satisfaite des travaux du V^e Congrès de l'Internationale de l'éducation (IE), qui réunissait dans la ville de Cape Town, en Afrique du Sud, près de deux mille délégués en provenance de 148 pays, du 20 au 27 juillet dernier. La délégation de la FNEEQ (le président Jean Trudelle, la secrétaire générale Caroline Senneville et la vice-présidente Micheline Thibodeau) a participé activement aux travaux de ce congrès ainsi qu'aux diverses activités connexes, dont le caucus de l'enseignement supérieur, le caucus des femmes et la rencontre des syndicats de l'enseignement francophone.



Jean Trudelle, Président de la FNEEQ

Photo : France Desaulniers, FNEEQ

La FNEEQ a joué un rôle dans l'élaboration de cette politique sur la question des droits de scolarité. En obtenant l'appui de délégué(e)s de France, d'Allemagne, du Danemark et d'Angleterre, notamment, ainsi que celui des autres organismes canadiens qui participaient au congrès, **la FNEEQ a piloté un amendement qui positionne clairement et sans ambiguïté l'IE en faveur d'une éducation supérieure gratuite. Dans la perspective de la lutte étudiante qui s'annonce sur cette question au Québec, l'appui de l'IE à cet égard n'est pas négligeable.**

Le dossier majeur de ce congrès était sans contredit l'adoption d'une *Politique générale sur l'éducation*, document qui expose l'ensemble des principes que défend l'IE en matière d'éducation, constituant ainsi une véritable charte de ce que devrait être un système d'éducation moderne, vecteur d'égalité sociale.

« Il est à la fois très rassurant et très stimulant de constater à quel point les réflexions syndicales sur l'avenir de l'éducation, partout sur la planète, se ressemblent et se rejoignent. Les réalités quotidiennes des syndicats dans le monde ont beau être complètement différentes, et l'état des systèmes d'éducation fort variable, les valeurs fondamentales portées par le mouvement syndical sont identiques et les motifs d'inquiétude sont les mêmes, déclare le président de la FNEEQ, Jean Trudelle, à son retour d'Afrique du Sud. Ainsi, la FNEEQ se reconnaît pleinement dans le texte de la *Politique générale sur l'éducation*, auquel elle peut adhérer presque sans réserves. »

La promotion d'une éducation de qualité qui soit entièrement publique est au cœur de cette politique, qui dénonce la marchandisation du savoir sous toutes ses formes, ainsi que les attaques contre la liberté académique.



Photo : France Desaulniers

« Pour trop de gens en Amérique du Nord, les droits de scolarité sont une évidence justifiée par le prétendu investissement personnel qu'ils représentent. On tente souvent de faire passer pour des rêveurs celles et ceux qui défendent la gratuité des études universitaires. Nous pourrions maintenant dire que la plus grande organisation syndicale internationale (professionnelle) préconise elle aussi que les études universitaires soient financées par l'État. Cela n'a rien d'une utopie : c'est un choix de société éclairé », ajoute Jean Trudelle.

La FNEEQ prendra les moyens de diffuser la politique de l'IE dans ses syndicats, et présentera un rapport complet du Congrès à l'occasion du Conseil fédéral de décembre prochain.



Entrevue avec Shahram Nahidi et Maryam Movafaghi À quand le printemps iranien ?

par FRANÇOISE MIQUET

Tandis que le printemps arabe est en train de transformer le Moyen-Orient, juin 2011 marquait le deuxième anniversaire de la Révolution verte, la première « révolution Twitter », qui a vu les rues de Téhéran se remplir de jeunes manifestants durement réprimés. Le Quorum a rencontré deux chargés de cours d'origine iranienne : Maryam Movafaghi (FEP, langue française) et Shahram Nahidi (assistant de recherche à la Chaire de recherche du Canada Islam, pluralisme et globalisation de la Faculté de théologie de l'U de M).



Maryam Movafaghi et Shahram Nahidi, chargés de cours

Photo : Françoise Miquet

Comment décririez-vous la société iranienne actuelle ?

M. M. : Lors de mon récent voyage en Iran, j'ai constaté que le matérialisme a pris le dessus chez la plupart des Iraniens. L'Iran actuel est l'exemple parfait de la société de consommation. La simplicité volontaire n'a aucun sens pour la majorité de la population.

La révolution, la guerre, les sanctions économiques ont fait en sorte que les gens, de peur d'être victimes d'une autre catastrophe, ne cessent d'accumuler des biens matériels et cela, à n'importe quel prix. La corruption est présente partout, autant chez les politiciens que chez les gens du peuple.

Quelle est votre vision de la révolution iranienne de 2009 ?

S. N. : Selon moi, ce n'est pas une révolution, mais une révolte essentiellement urbaine qui émane des classes moyennes et riches. Les membres de ces classes en ont assez du « plafond de verre » qui bloque leur ascension sociale. Les jeunes veulent pouvoir s'exprimer librement, s'habiller comme ils le veulent, se fréquenter entre hommes et femmes sans être constamment surveillés... Mis à part cela, ils n'ont pas de revendications en faveur d'un projet de société. Je n'ai pas entendu, chez les jeunes interviewés dans les médias, de discours structuré sur le modèle de société qu'ils souhaitent.

M. M. : Peu importe l'appellation – révolution ou révolte –, cette crise dénote le mal de vivre d'un peuple trompé, violenté et sans recours.

Les leaders de l'opposition qui ont été assignés à résidence depuis le début du printemps arabe, en février 2011, ont-ils un projet de société ?

S. N. : Mir Houssein Moussavi a été premier ministre du gouvernement islamique de l'Ayatollah Khomeiny, sous le règne duquel des milliers de prisonniers politiques ont été liquidés. Les jeunes ignorent tout de son passé ! Quand à Mehdi Karoubi, c'est un politicien qui, comme président de l'assemblée nationale islamique en Iran pendant plusieurs années, a fait ses preuves quant à une direction partisane de l'assemblée. Eux-mêmes candidats à l'élection présidentielle de 2009, ils contestent la légitimité d'Ahmadinedjad et récusent ses propos les plus extrémistes, mais ce sont des piliers de la république islamique. Aucun des deux n'est un leader charismatique ni n'a de projet politique.



Photo : www.mediapart.fr

Comment a réagi le gouvernement Ahmadinedjad, mis à part la féroce répression que le monde a constatée ? A-t-il proposé des changements ?

S. N. : Le gouvernement a annoncé des mesures d'assouplissement en matière de tenue vestimentaire des femmes, ainsi que la remise d'une somme d'argent à tous les citoyens. Vous savez, l'Iran compte plus de 80 millions d'habitants, essentiellement en milieu rural. À l'exception des gens qui vivent à Téhéran, la grande majorité de la population est pauvre et peu éduquée. Ils se reconnaissent bien plus dans le discours populiste

d'un Ahmadinedjad, qui parle avec leurs mots, que dans le désir de modernité et de liberté qui s'est exprimé dans les grandes villes. N'allez surtout pas croire que je suis favorable au président actuel ! Je constate simplement que, pour le moment, il fait l'affaire d'un grand nombre d'Iraniens, quoique l'Occident en pense.

Madame Movafaghi, en tant qu'Iranienne, comment placez vous votre expérience personnelle dans ce contexte ?

Je n'ai pas pu faire mes études en Iran en raison de la distance que j'ai prise par rapport à ce que le gouvernement de l'époque prônait pour les jeunes. J'ai eu la possibilité et la chance de poursuivre mes études en France. Il m'arrive de penser aux milliers de jeunes qui, faute de moyens, se sont résignés à se soumettre à tout ce que les dirigeants leur imposaient. En tant que femme, c'est surtout lors de mon récent retour en Iran que j'ai remarqué l'image contradictoire, moderne et traditionnelle à la fois, que l'on donne à la femme dans cette société.

Quelle est la solution pour transformer le régime iranien ?

M. M. : À mon avis, un gouvernement laïc éloigné de toute corruption serait la solution idéale. En effet, au nom de la religion, les politiciens corrompus parviennent plus facilement à leurs fins...

S. N. : La solution pour qu'un changement véritable se produise en Iran tient en trois mots : « Éducation, éducation et éducation ».





Elle a créé un personnage de roman hyperactif... et attachant

Marie Clark, écrivaine

par AUDE JIMENEZ

Si on entend souvent le mot « hyperactivité » dans la bouche des pharmaciens et des enseignants d'école primaire, il est rare qu'un roman ait pour héros un personnage atteint de ce trouble de l'attention.

J'avais donné des cours du soir à des enfants en difficulté ; j'ai ressenti le besoin de leur donner la parole. Disons que Benjamin, mon personnage, est un concentré de ces rencontres. » Pour être encore plus près de la réalité, Marie Clark a aussi rencontré un psychologue pour enfants et pris connaissance de différentes études de cas sur le sujet.

Chargée de cours en création littéraire à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (certificat de rédaction) depuis 2007, Marie Clark enseigne à ses étudiants comment se laisser aller dans l'écriture, comment sortir des cadres et des structures pour explorer la

créativité et la laisser s'exprimer. Pour son roman *Mémoires d'outre-Web*¹, l'auteure explique s'être laissé entraîner par l'errance de ce jeune homme qui, naturellement, se déroule en partie dans la rue. Dans son premier roman, *Mes aventures d'apprenti chevalier presque entièrement raté*², on découvrait Benjamin enfant, et déjà, l'écriture était particulière : « Il n'y a pas un seul point dans le livre. Je souhaitais que le lecteur puisse suivre le cours de la pensée du personnage, qu'il s'identifie à lui ».

Dans ce livre-ci, Marie Clark redonne la parole à Benjamin adolescent et utilise ses mots à lui, ses phrases saccadées, son rythme. Pour la suite, l'auteure a récem-



Marie Clark,
Création littéraire

Photo : Françoise Miquet

ment déposé une demande de bourse au Conseil des arts du Canada ; si tout va bien, nous pourrions retrouver Benjamin, cette fois devenu adulte. ■

¹ Marie Clark, *Mémoires d'outre-Web*, Montréal, Hurtubise HMH, Coll. Texture, 2011, 140 p.

² Marie Clark, *Mes aventures d'apprenti chevalier presque entièrement raté*, Montréal, Hurtubise HMH, Coll. Texture, 2008, 114 p.

Un chargé de cours fait son cinéma

Élie Castiel, critique spécialiste du cinéma grec

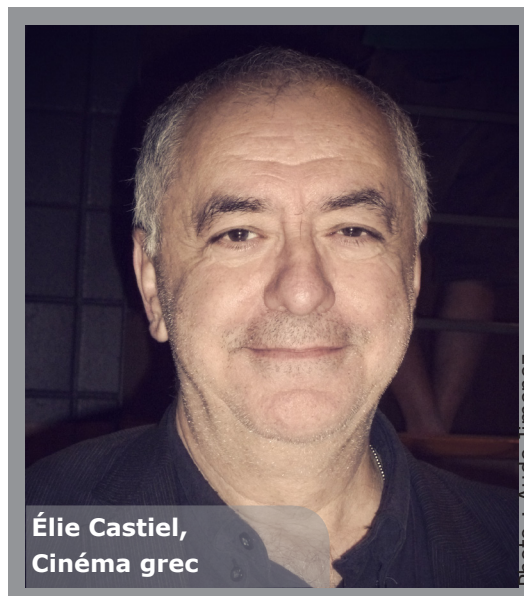
par AUDE JIMENEZ

C'est sa profonde connaissance du cinéma grec qui a mené Élie Castiel à l'Université de Montréal. « Le directeur du Centre d'études néo-helléniques, Jacques Bouchard, m'a sollicité. J'ai très vite eu la pîqûre ! » dit-il.

Ainsi, depuis bientôt dix ans, Élie Castiel enseigne les aspects sociaux et esthétiques du cinéma grec. « Je place les films dans leur contexte historique et culturel, je présente le réalisateur... puis, on visionne les films en classe et on en discute. Les étudiants adorent ça ! » souligne en souriant le chargé de cours.

Outre sa passion pour les cinémas nationaux sous toutes leurs formes, ce cinéphage chevronné est avant tout un amoureux des salles obscures. « Enfant, j'ai été marqué par la magie du rideau qui s'ouvre sur l'écran », se remémore-t-il.

Élie Castiel est omniprésent sur la scène cinématographique montréalaise : il collabore au Festival des films du monde



Élie Castiel,
Cinéma grec

Photo : Aude Jimenez

depuis plus de 20 ans et préside l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC) depuis une dizaine d'années ; depuis 2001, il est le rédacteur en chef de *Séquences*, une revue de critique cinématographique qui paraît tous les deux mois au Québec. « Je travaille avec une équipe d'une vingtaine de personnes. Ensemble, nous choisissons les sorties de films qui nous intéressent le plus. »

Ce chargé de cours apprécie l'interactivité que permet l'enseignement : « J'aime beaucoup les discussions avec les étudiants, leurs questions, leur rétroaction. Comme critiques de films, on ne sait jamais vraiment qui nous lit ».

La seule crainte d'Élie Castiel, c'est que son cours disparaisse : en effet, le cours GRM 1201 est financé par le gouvernement grec... « Je croise les doigts pour continuer l'année prochaine ! » dit-il. Croisons les doigts avec lui et, en attendant, découvrons la revue *Séquences*, distribuée partout en librairies et accessible sur le Web.

Revue *Séquences* : www.revuesequences.org.





D'un hobby d'enfance à la reconnaissance internationale

Marc Cramer, photographe

par FRANÇOISE MIQUET

Marc Cramer, chargé de cours en photographie à l'Université de Montréal, a reçu Le Quorum dans son studio-atelier, sur le Plateau. Parcours d'un photographe qui a roulé sa bosse sur trois continents.

Années 1950, en Algérie. À 10 ans, Marc Cramer est initié à la photo par son grand-père, un amoureux des arts. « Comme le papier photographique de l'époque était peu sensible, on l'exposait au soleil dans un châssis-pressé et on le développait ensuite dans la chambre noire. Je faisais aussi des reproductions de peintures que je vendais aux voisins », se souvient-il.



Photo : Marc Cramer

Paris, lieu de convergence des étoiles

Au début des années 1960, Marc Cramer rêve de devenir peintre. « J'ai fait des études en art ; puis, je me suis formé en peinture auprès de l'artiste Louise Cadéat, une femme extraordinaire à qui je pense encore quand j'enseigne ». Il reviendra à la photographie en autodidacte. « À l'époque, j'étais influencé par le surréalisme – j'ai d'ailleurs rencontré Salvador Dali et Aragon –, ainsi que par Federico Fellini et Guy Bourdin. À ma grande surprise, mes photos ont été sélectionnées pour une exposition au Musée d'art moderne, où j'ai travaillé comme pigiste, raconte le chargé de cours. J'ai photographié des grands de l'art comme Andy Warhol et Yannis Xenakis ».

Au Québec, l'explosion de la mode

En 1974, le jeune homme ressent le besoin de pousser son travail plus loin et décide de venir au Québec. « Grâce à mon expérience en

portrait et en photo de mode, j'ai travaillé intensivement chez Arnott and Roger's, un grand studio de l'époque. Sur fond de diapositives, avec des miroirs et un jeu d'éclairage, on faisait croire que les mannequins posaient sur une plage ou dans la jungle... C'était avant Photoshop ! Je me suis finalement lassé de ce milieu superficiel », poursuit le photographe.

Un passage sans douleur au numérique

Marc Cramer n'est pas un nostalgique des techniques anciennes. « Je chéris mon Hasselblad des années 1950 – un bijou de mécanique ! –, mais je ne suis pas un nostalgique de l'argentique. Les vapeurs du révélateur et du fixateur nous rongeaient les poumons... J'ai été content de sortir de la chambre noire », affirme-t-il.

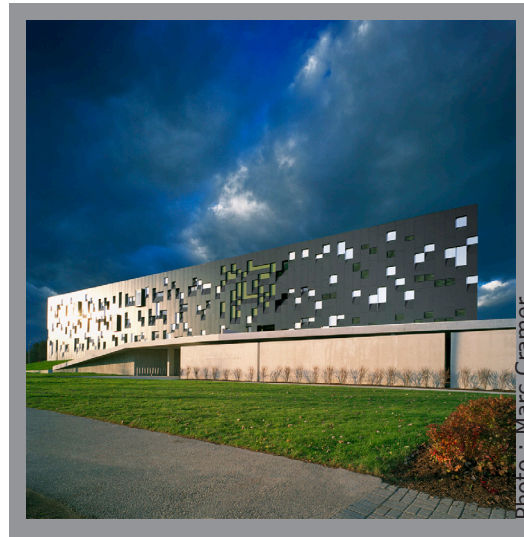


Photo : Marc Cramer

L'enseignement, source de plaisir et de renouvellement

En 1981, Marc Cramer remplace au pied levé un professeur à l'Université de Montréal... Il n'a pas cessé d'enseigner depuis. « Bien au-delà de la technique, les étudiants se découvrent eux-mêmes, car pour faire des images, il faut trouver ses propres sujets, et c'est là qu'intervient le cheminement psychologique. J'ai vu naître des vocations... J'adore le flux d'énergie qui circule entre mes étudiants et moi, et que je ressens aussi en créant mes photographies », s'enthousiasme le chargé de cours.



Marc Cramer

Photo : Françoise Miquet

Vivre de la photographie au Québec : mission quasi impossible

Le photographe déplore la mercantilisation que subit son domaine. « Autrefois, au Québec, il y avait un secteur de photographie documentaire très fort, soutenu par l'ONF. Comme ce n'est plus le cas, et que les journaux et les magazines ont maintenant leurs photographes attirés, il n'y a pas non plus de grandes agences de presse. Le champ d'activité des photographes est donc de plus en plus cantonné au secteur commercial. Or, un équipement professionnel de haute qualité exige un investissement pouvant atteindre 100 000 dollars... » regrette-il.

Retour à l'art : la photographie d'architecture

Depuis les années 1990, après un passage par les reportages déco, Marc Cramer a renoué avec sa passion pour l'art grâce à la photographie d'architecture, qui est devenue sa spécialité. « Compte tenu des effets de l'image sur l'inconscient – qui n'ont pas changé, même si nous sommes de plus en plus submergés visuellement –, le rôle du photographe est crucial pour la mise en valeur de projets architecturaux », dit-il. ■



Marc Cramer fait partie des 10 finalistes du prestigieux concours mondial Hasselblad, dans la catégorie Architecture. Le choix des gagnants se fait par vote électronique, jusqu'au 31 octobre 2011.

Pour voter pour les photos de Marc Cramer : http://www.hasselblad.com/Masters/2010/Finalists/marc-cramer1.aspx?sms_ss=facebook&at_xt=4d49e29bfc614139.0

Site web : <http://www.marccramer.com/>



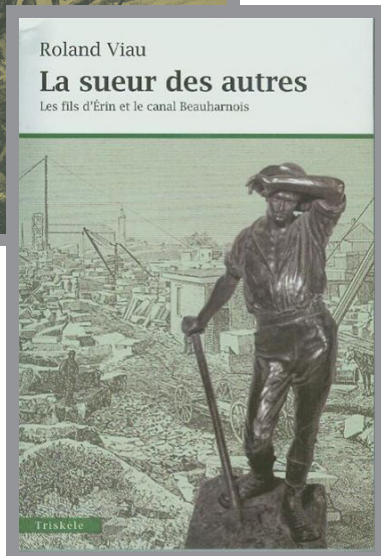
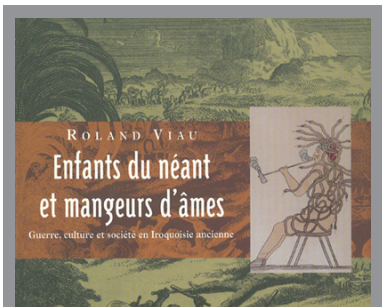
Rencontre avec un chercheur en histoire(s)

Roland Viau, anthropologue et historien

par FRANÇOISE MIQUET

Après avoir obtenu un doctorat en anthropologie à l'Université de Montréal, Roland Viau y est devenu chargé de cours. Depuis un quart de siècle, il explore le passé autochtone du Canada et les effets de la colonisation, soulevant parfois la controverse.

Après des études en histoire, Roland Viau a choisi l'anthropologie dans une perspective transdisciplinaire. Il se définit d'ailleurs comme un « ethno-historien ». « Je travaille comme un historien, mais ma façon d'aborder l'autre est façonnée par l'anthropologie. Je m'intéresse à des problèmes qui transcendent le temps et l'espace, comme la mort, la violence, ou encore l'esclavage, qui m'interpelle depuis ma jeunesse. L'ouvrage phare à l'origine de ma formation d'anthropologue, c'est *Tristes tropiques*, de Claude Lévi-Strauss. » Norman Clermont, qui fut paléoanthropologue à l'Université de Montréal, fut également pour lui une source d'inspiration importante.



Un prix du Gouverneur général

En 1997, à la grande surprise de Roland Viau, son ouvrage *Enfants du néant et mangeurs d'âmes – Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne* (Boréal, 1997) obtient le prix du Gouverneur général, dans la catégorie « Essai ».

Dans cette étude qui refuse l'ethnocentrisme – une constante chez lui –, l'auteur démontre, entre autres, que chez les Iroquois, la guerre jouait un rôle dans le deuil au sein du groupe en « compensant » les morts par la capture de prisonniers. « Je cherche constamment à me placer dans la perspective culturelle de la société que j'étudie, explique-t-il. Par exemple, je mets en relation les pratiques du scalpage, du cannibalisme et de la torture avec les croyances spirituelles. J'explique aussi que des captifs pouvaient être "adoptés" au sein du groupe. »

Conscient de « brasser la cage », il assume un certain parti pris, tout en souhaitant susciter des débats. Un ouvrage paru en 2005 explore le même domaine de recherche : *Femmes de personne : sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*. Là encore, le chercheur examine en détail les pratiques culturelles, ainsi que les effets – souvent dévastateurs – de la colonisation.

Réparer les oublis de l'histoire officielle : le canal Beauharnois

Roland Viau fait partie d'un comité de citoyens qui réclame la protection des vestiges du canal de Beauharnois, qui datent des années 1840 et que menace le trafic routier de l'autoroute 30, trop proche¹. « De plus, cet ouvrage de pierre à haute valeur historique a été mal rénové, à coups de béton. Ce gouvernement n'est vraiment pas axé sur la culture... » L'auteur se demande d'ailleurs si le gouvernement ne préférerait pas oublier les ouvriers irlandais qui ont travaillé à la construction de ce canal : « Mon dernier livre, *La sueur des autres – Les fils d'Erin et le canal Beauharnois* (Triskèle, 2010), porte sur la tragédie qui eut lieu le 12 juin 1843 à Saint-Timothée. Les travailleurs irlandais affectés à la construction du canal – non syndiqués – faisaient grève. Ce jour-là, 21 hommes ont été massacrés. C'est le conflit de travail le plus meurtrier de l'histoire de l'Amérique du Nord ! » N'ayant pas trouvé d'éditeur intéressé par cet ouvrage, cet infatigable chercheur a publié à compte d'auteur.




Roland Viau

Photo : Françoise Miquet

Une approche transdisciplinaire

Chargé de cours depuis 24 ans, Roland Viau est également chercheur consultant au centre de recherche Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). « Je m'intéresse aux phénomènes qui traversent le temps, dans une perspective transdisciplinaire. Je fais appel à quatre grandes disciplines : l'archéologie, l'ethnologie, l'anthropologie linguistique et l'anthropobiologie. Pour moi, le concept de nation – comme celui de race – est temporel en regard des grandes migrations qui ont toujours fait l'histoire humaine, souligne Roland Viau. Même les Romains n'ont pas réussi à bloquer des peuples à l'aide de murs... Par ailleurs, la langue est loin d'être l'unique marqueur identitaire d'une culture. Je suis en faveur d'un relativisme culturel que je qualifierais de "conséquent" », conclut-il. ■

¹ Pour en savoir plus, lire l'article publié à ce sujet sur MontréalWeb : http://monteregieweb.com/popUp+fr+01_300+Un_bien_culturel_menace_par_le_trafic_de_la_30.html?Print=1&ArticleID=700542.

 Roland Viau, *Femmes de personne – Sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Éditions Boréal, Coll. Compact, 2005, 323 p.

Pour écouter l'entrevue que Roland Viau a donnée en juillet 2009 dans le cadre de l'émission de l'anthropologue Serge Bouchard, *Les chemins de traverse* : http://www.radio-canada.ca/emissions/les_chemins_de_travers/2009/chronique.asp?idChronique=83889.

LES

SOIRÉES BULLES

SONT DE RETOUR !

* SEMAINE DU 10 OCTOBRE :
LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

* SEMAINE DU 7 NOVEMBRE :
LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS NOS CLASSES

LIEU : CAFÉ SATELLITE, À CÔTÉ DE LA BRUNANTE,
PAVILLON JEAN-BRILLANT, 1^{ER} ÉTAGE

DES GRIGNOTINES ET DES BOISSONS
VOUS SERONT OFFERTES

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE À CES SOIRÉES À LA FOIS
STIMULANTES ET FESTIVES !

LES DATES VOUS SERONT PRÉCISÉES PAR COURRIEL
ET SUR LE SITE DU **SCCCUM**